

Attribution de temps

Le projet de loi C-79 répond à une situation bien particulière. Nous prenons cette initiative, car nous avons reconnu en mars, comme nous le faisons maintenant, l'importance de l'économie de l'Ouest pour tout le Canada et celle de ces banques pour son économie. Elle était florissante à la suite de la période de grande activité qu'a connue le secteur énergétique. Les prix de l'immobilier ont augmenté de façon très marquée. Les prix pétroliers et gaziers étaient stables. Il y avait dans l'Ouest une très grande activité que rien ne semblait pouvoir freiner. Cependant, cela n'a pas été le cas. Au début des années 1980, les habitants de l'Ouest ont été témoins de la mise en œuvre du Programme énergétique national, un cadeau du gouvernement libéral précédent. Ils ont vu alors ce programme détruire leur rêve de prospérité économique. Cette initiative a eu un effet dévastateur sur l'emploi, le logement et les investissements dans le secteur énergétique, éléments clés de l'économie de l'Ouest. Les cours énergétiques mondiaux ont fléchi et l'économie de l'Alberta a connu un rapide déclin.

Le sort de deux institutions financières, parmi d'autres, était étroitement lié à la situation dans cette région. Elles ont été victimes des programmes économiques ineptes des libéraux tout autant que les autres secteurs de l'économie ces cinq dernières années. La mesure à l'étude, monsieur le Président, est le fruit de ces mesures. Nous nous efforçons d'alléger les graves répercussions économiques qui s'ensuivraient si nous ne faisons rien et laissons ainsi les municipalités, les coopératives de crédit, les œuvres de bienfaisance et les petites entreprises absorber la perte de leurs dépôts excédant \$60,000. Tous les députés sont sûrement bien conscients des répercussions que notre inaction aurait pour ces organismes. Bon nombre d'entre eux seraient sans doute plongés dans de graves difficultés financières, lesquelles, par effet d'enchaînement, entraîneraient une série de mises à pied, de pertes d'emplois permanents et de faillites bancaires et commerciales. Nous estimons avoir une responsabilité envers ces organismes car ils ont collaboré avec nous à une tentative en vue de sauver ces institutions bancaires en mars dernier.

En conclusion, monsieur le Président, nous assumons une lourde responsabilité. Nous pourrions nous en tirer facilement en refusant d'aider ces municipalités et en leur disant de hausser leurs taxes. Il serait facile de refuser de venir en aide aux membres des coopératives de crédit en leur disant de se remettre au travail pour cinq autres années afin d'économiser ce qu'ils ont perdu. Mais ce n'est pas la chose à faire à notre avis. Nous croyons prendre les mesures qui s'imposent parce que nous estimons devoir soutenir ces Canadiens qui en ont bien besoin en ces temps difficiles.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, selon le député de Sarnia-Lambton (M. James), nous avons eu quatre jours de débat, soit 11 heures, à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-79. En fait, 51 députés sont intervenus à l'étape de la deuxième lecture. Il a fait remarquer que la grande majorité d'entre eux étaient de l'opposition. Or il s'agit à cette étape d'étudier l'objet d'un projet de loi pour l'approuver en principe. Je ne crois pas qu'on nous ait donné les motifs pour lesquels on a proposé le projet de loi C-79, lequel vise à indemniser les déposants non assurés dont les dépôts excèdent \$60,000. Le député est intervenu durant 10 minutes dans le débat d'une motion d'attribution de temps.

• (1200)

Si 51 députés seulement sur les 282 que compte la Chambre sont intervenus dans le débat, cela veut dire que moins de 20 p. 100 des députés se sont prononcés sur le projet qui vise à consacrer un milliard de dollars des deniers publics pour indemniser des gens qui ont couru un risque.

Ils ont déposé leur argent à la Banque Commerciale du Canada et à la Norbanque parce qu'ils adhéraient au principe du risque, si cher aux conservateurs. Ils y ont déposé leur argent parce qu'ils pouvaient leur rapporter un peu plus d'intérêt que ce que leur offraient les cinq autres banques. Le principe du risque est à la base même de l'idéologie conservatrice. Les conservateurs prêchent que l'économie de marché et la libre entreprise feront prospérer le pays. Or d'un seul coup ils ont ravalé tous leurs beaux discours. Un des députés ministériels a soudainement retrouvé sa langue et la voix pour intervenir dans le débat de la motion de clôture. Il a dit que les libéraux avaient renfloué de Havilland, Canadair et Massey-Ferguson. Pourquoi les conservateurs marchent-ils sur les traces des libéraux? C'est parce qu'ils sont exactement pareils. Il n'y a en réalité aucune différence entre eux. Les frères jumeaux de Bay Street font à nouveau des leurs. Je vais les appeler les «frères siamois de Bay Street».

Selon l'autre argument que j'ai entendu aujourd'hui, il nous faut secourir ces petits déposants afin de prévenir des répercussions en chaîne. Les conservateurs devraient appliquer les principes qu'ils ont essayé d'appliquer plus tôt dans l'année aux pensions de vieillesse et aux autres programmes de sécurité sociale. Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas une évaluation des ressources des personnes qui demandent de l'aide? Si l'on arrive à prouver qu'une entreprise est en perdition si le gouvernement ne la renfloue pas, celui-ci pourrait procéder à une évaluation des moyens et rembourser les déposants en fonction de leurs besoins. Par ailleurs, selon leurs besoins, le remboursement pourrait varier et atteindre la totalité du montant excédant \$60,000.

Lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition, c'était eux qui protestaient le plus fort quand les libéraux présentaient des motions de clôture. Ils reprochaient au gouvernement libéral d'essayer d'étouffer le débat et de porter atteinte à la liberté de parole à la Chambre des communes en privant les députés de leur droit de participer au débat.

Maintenant que les conservateurs sont au pouvoir, les rôles sont inversés. C'est la troisième ou la quatrième fois depuis le 4 septembre, si je ne m'abuse, que l'on présente une motion de clôture à la Chambre. Même s'il y a une énorme majorité de 211 députés et si l'opposition compte seulement 70 députés, le gouvernement a recours à une méthode draconienne pour résoudre un petit problème. Quelle crainte pousse le gouvernement à faire pression sur 70 députés de l'opposition avec tout le poids que lui confèrent ses 211 députés? Pourquoi le gouvernement est-il aussi soupçonneux et sournois? Non seulement il refuse de donner aux députés de l'opposition l'occasion de parler mais je le soupçonne d'avoir muselé ses propres députés lorsque le projet C-79 était à l'étude à l'étape de l'approbation de principe. Je soupçonne la ministre d'État chargée des Finances, la «Barbara d'un milliard de dollars», et le ministre des Finances (M. Wilson) de les avoir muselés. Puisque nous débattons une motion d'attribution de temps, ces députés pourront faire leur premier discours de dix minutes.